

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr.
RESTREINTE
AR/27
30 mars 1950
Original: FRANCAIS

CORRESPONDANCE ECHANGEES
ENTRE LA COMMISSION ET LA DELEGATION DE L'EGYPTE
AU SUJET DE LA CREATION D'UN COMITE MIXTE
CHARGE DE L'ETUDE DE CERTAINES QUESTIONS
CONCERNANT LES REFUGIES DE GAZA

1. Lettre en date du 22 mars 1950, adressée par M. de Boisanger à S.E. Abdel Monem Mostafa Bey, Chef de la Délégation de l'Egypte.

Excellence,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copies de la correspondance échangée entre la Commission de Conciliation et la Délégation d'Israël au sujet de la création d'un Comité mixte pour l'étude des propositions égyptiennes concernant les réfugiés de la zone de Gaza. Comme vous le constaterez par ces lettres la Commission maintient sa proposition en ce qui concerne la création dudit Comité. Elle sera toujours heureuse de recevoir toutes observations que votre Gouvernement jugera utile de lui soumettre à ce sujet.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

(s) Claude de Boisanger

Pièces jointes: Lettre en date du 28 février de la délégation d'Israël (voir IS/46, N° 2).
Lettre en date du 2 mars à la délégation d'Israël (voir IS/46 N° 3).
Lettre en date du 21 mars à la délégation d'Israël (voir I/46 N° 5).

2.- Lettre en date du 23 mars 1950 adressée par le Président de la Délégation Egyptienne au Président de la Commission de Conciliation.

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 22 mars 1950, vous avez bien voulu me faire tenir copie de la correspondance échangée les 28 février, 2 et 21 mars 1950 entre la Commission de Conciliation et la Délégation d'Israël au sujet de la création d'un comité mixte pour l'étude des propositions égyptiennes concernant les réfugiés de la zone de Gaza. En me faisant connaître que la Commission maintient sa proposition en ce qui concerne la création dudit comité, vous avez bien voulu ajouter qu'elle sera toujours heureuse de recevoir toutes observations que mon gouvernement jugera utile de lui soumettre à ce sujet.

Je m'empresse de remercier Votre Excellence de votre aimable communication ainsi que de l'envoi qui l'accompagnait.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici à la Commission l'origine des propositions égyptiennes ni les motifs qui sont à leur base. Qu'il me suffise de déclarer que ces propositions constitueraient, si les mesures qu'elles envisagent étaient réalisées une contribution à l'allègement du fardeau pesant sur la communauté internationale en raison de l'aide aux réfugiés. Elles seraient un commencement d'exécution des résolutions des Nations Unies reconnaissant le droit des réfugiés de réintégrer leurs foyers. Leur exécution serait enfin une manifestation de la bonne volonté de l'autre partie de contribuer efficacement à la solution du problème palestinien.

La Mission Clapp a du reste reconnu que la région de Gaza où sont entassés plus d'un tiers de million d'êtres humains n'offre pas des possibilités de développement économique. Au contraire si les réfugiés venant de la région de Beerchéba rentraient à leurs foyers et recouvraient leurs terres et si les habitants originaires de la région de Gaza dont la plupart des terres se trouvent au delà des lignes d'armistice étaient autorisés à cultiver leurs terres, leur situation serait améliorée et des projets de grands travaux pourraient être utilement envisagés qui tendent à leur relèvement économique et social.

L'attitude du gouvernement égyptien en ce qui concerne les réfugiés reste la même, à savoir le retour des réfugiés à leurs foyers et la réintégration de leurs terres. Mettre des barrières dans la voie de ce retour et de cette réintégration est contraire aux droits les plus élémentaires de l'homme de vivre en paix dans sa patrie et constitue une cause de nature à perpétuer les troubles et l'instabilité dans le Moyen Orient. Laisser ces masses vivre sans espérance aux conditions actuelles risque de les séduire par un nihilisme destructeur et d'embrasser des doctrines subversives. Leur lente désagrégation, qui résulte d'une vie indigne, est pour le Moyen-Orient une cause d'instabilité que tout commande de faire disparaître au plus vite.

Dans ces conditions, la Délégation Egyptienne est heureuse d'apporter toute sa contribution pour l'examen des modalités d'exécution de ses propositions. La méthode qu'elle a suivie jusqu'ici est de collaborer avec la Commission de Conciliation elle-même et lorsque l'utilité de la création d'un comité mixte était démontrée, la Délégation Egyptienne y a concouru. Ainsi, lorsque la Commission parvint à obtenir l'adhésion des deux parties au principe du déblocage réciproque des avoirs et proposa la création d'un comité technique mixte chargé d'arrêter les modalités de déblocage, la Délégation Egyptienne accepta le principe et de siéger au comité technique.

Si maintenant les propositions égyptiennes étaient acceptées explicitement et formellement et que l'intérêt se présentait d'établir un comité mixte technique chargé d'arrêter les modalités d'exécution desdites propositions, la Délégation Egyptienne n'aurait pas d'objection à envisager favorablement cette procédure.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

(s) Abdel Monem MOSTAFA

3.- Lettre en date du 29 mars 1950 adressée par le Président de la Commission de Conciliation à S.E. Abdel Monem Mostafa Bey:

Excellence,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous le présent pli la copie d'une communication adressée le 23 mars au Président de la Commission de Conciliation par le délégué d'Israël ainsi que le texte de la réponse qui a été faite à cette lettre, en date du 29 mars.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération,

(s) Claude de Boisanger

Pièces jointes: Lettre en date du 23 mars de la délégation d'Israël (voir IS/46, N° 6).

Lettre en date du 29 mars à la délégation d'Israël (voir IS/46, N° 7).

4.- Lettre en date du 29 mars 1950 adressée par le Président de la Commission de Conciliation à S.E. Abdel Monem Mostafa Bey:

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 23 mars concernant vos propositions au sujet des réfugiés de la zone de Gaza.

La Commission partage entièrement les préoccupations auxquelles vous vous référez sur les dangers que présente la prolongation indéfinie de la situation dans laquelle se trouvent actuellement les réfugiés arabes de Palestine. Je veux vous assurer que la Commission se rend compte de l'urgence qu'il y a non seulement à améliorer leur sort mais à régler ce douloureux problème dans son ensemble.

C'est pourquoi la Commission prend acte avec grande satisfaction du désir de votre Gouvernement d'apporter sa contribution à l'examen des modalités d'exécution de vos propositions et aux travaux d'un comité mixte qui serait éventuellement créé à cet effet. De l'avis de la Commission ce n'est qu'à la suite

d'échanges de vues entre les parties au sein de ce comité que l'on pourra savoir dans quelle mesure les propositions égyptiennes pourraient être mises à exécution. La Commission, désireuse d'apporter le plus rapidement possible un remède au problème particulièrement urgent des réfugiés de Gaza, croit devoir renouveler à l'Egypte et à Israël sa proposition en vue de la création d'un comité mixte qui serait chargé d'examiner la suite pratique à donner aux mesures proposées par la délégation égyptienne et de soumettre éventuellement des suggestions en vue de leur mise en oeuvre.

La Commission vous prie d'examiner cette communication en relation avec la proposition d'ordre plus général qui a été soumise aujourd'hui aux délégations arabes, ainsi qu'à la délégation d'Israël.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

(s) Claude de Boisanger